

# **Bienvenue au plus important Salon du cadeau du Canada destiné aux marques phares et aux détaillants créatifs!**

## **IDENTIFICATION DES ENTREPRISES ET DES ACHETEURS ADMISSIBLES :**

*Pourquoi demandons-nous aux détaillants de nous fournir leur permis de commerce ou l'enregistrement de leur entreprise?*

**C'est simple. À l'Association canadienne du cadeau, la protection de votre entreprise, c'est notre affaire!**

Les exposants et les visiteurs de nos événements réalisent un investissement substantiel dans les Salons de CanGift. En vous demandant de fournir des documents pour vous identifier à titre de détaillant, et non pas comme membre de la population générale, nous maintenons l'intégrité de votre entreprise tout en nous assurant que les exposants rencontrent leur plus important client : vous.

Deux sortes d'identification admissibles doivent être soumises pour **chaque nouvel acheteur – une identification de l'entreprise et une identification de l'acheteur.**

**Si votre entreprise est déjà enregistrée auprès de l'Association canadienne du cadeau, seulement une sorte d'identification de l'acheteur montrant votre affiliation à une entreprise enregistrée est nécessaire.**

### **Les sortes d'identification d'entreprise admissibles :**

- Numéro d'entreprise/document de Revenu Canada (fédéral) identifiant une entreprise de l'industrie du cadeau.
- Une patente/inscription des entreprises (provincial/municipal) identifiant une entreprise de l'industrie du cadeau.
- Une facture récente (au cours des six derniers mois) provenant de fabricants de l'industrie pour des biens achetés en gros en grand volume.
- Bail à usage commercial indiquant le type d'entreprise.
- REMARQUE : Une invitation imprimée d'un exposant peut compter comme une identification d'entreprise. Les personnes présentant une invitation personnalisée doivent tout de même remplir le formulaire d'inscription sur place et fournir une identification d'acheteur.

**Veillez prendre note que : la documentation doit identifier l'entreprise comme une entreprise menant des opérations de détail pour pouvoir obtenir un badge d'acheteur.**

### **Les sortes d'identification d'acheteur admissibles :**

- Carte professionnelle personnalisée imprimée avec le nom de la personne.
- Carte d'identité d'employé ou carte d'assurance d'entreprise identifiant la personne avec l'information personnelle masquée\*.

- Carte de crédit de l'entreprise identifiant la personne et l'entreprise avec l'information personnelle masquée\*.
- Copie du formulaire T-4 ou W-2 (doivent être imprimés, aucun formulaire écrit à la main ne sera accepté) avec l'information personnelle masquée\*.
- Chèque de paie de l'entreprise annulé photocopié des deux côtés ou une copie d'un relevé de paie (imprimé).

**\*Veuillez masquer l'information personnelle sur tous les exemples fournis ci-dessus.**

Nous nous réservons le droit de demander toute autre forme d'identification supplémentaire si nous le jugeons nécessaire.

Veuillez prendre note que : aucun badge ne sera remis sans une identification adéquate.